

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 1008

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Avoir été informé des enjeux du vieillissement démographique sur la pression sociétale autour de la fin de vie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contexte sociétal peut peser inconsciemment sur les individus fragiles. Cet amendement rend essentiel de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas une "charge".